



SAINT-ÉTIENNE DU GRÈS
Porte des Alpilles

DÉPARTEMENT DES BOUCHES DU RHONE

COMMUNE DE SAINT ETIENNE DU GRÈS

LOTISSEMENT POMEYROL

ENQUÊTE PUBLIQUE

**EN VUE DU TRANSFERT D'OFFICE DANS LE DOMAINE PUBLIC
COMMUNAL DES VOIES PRIVÉES OUVERTES A LA CIRCULATION
DU LOTISSEMENT POMEYROL ET DE LA PARCELLE : A 2380**

DU LUNDI 30 OCTOBRE AU VENDREDI 17 NOVEMBRE 2023 INCLUS

ARRÊTÉ DU MAIRE N°ADM-2023/05 DU 10 OCTOBRE 2023

COMMISSAIRE ENQUÊTEUR

Jean-Marie BLANCHET Géomètre Expert E.R.

RAPPORT ET CONCLUSIONS

SOMMAIRE

A – GÉNÉRALITÉS

A1 OBJET DE L'ENQUÊTE

A2 FONDEMENT JURIDIQUE

A3 TERRITOIRE CONCERNÉ

A4 COMPOSITION DU DOSSIER MIS A L'ENQUÊTE

B – DÉROULEMENT DE L'ENQUÊTE

B1 ORGANISATION DE L'ENQUÊTE

B2 PUBLICITÉ

B3 AFFICHAGE

B4 MISE A DISPOSITION DU DOSSIER SUR INTERNET

B5 MISE A DISPOSITION DU DOSSIER EN MAIRIE

B6 PERMANENCES DU COMMISSAIRE ENQUÊTEUR

B7 DÉPLACEMENT SUR LE SITE

B8 RÉUNIONS D'INFORMATION

B9 RECENSEMENT DES OBSERVATIONS DES COURRIERS ET DES MAILS

B10 ANALYSE DES OBSERVATIONS

C – BORDEREAU DES PIÈCES ANNEXÉES

C1 ARRÊTÉ DU MAIRE DE SAINT ETIENNE DU GRÈS

C2 CERTIFICAT D'AFFICHAGE

C3 AVIS D'ENQUÊTE

C4 MAILS ET RÉPONSES DE LA MAIRIE

C5 TABLEAU DE SYNTHÈSE DES COURRIERS ADRESSÉS AUX AYANTS DROITS

D – CONCLUSIONS MOTIVÉES ET AVIS DU COMMISSAIRE ENQUÊTEUR

D1 CONCLUSIONS SUR LE DÉROULEMENT DE L'ENQUÊTE

D2 CONCLUSIONS DU COMMISSAIRE ENQUÊTEUR

D3 AVIS DU COMMISSAIRE ENQUÊTEUR

RAPPORT

A – GÉNÉRALITÉS

A1 OBJET DE L'ENQUÊTE :

La mairie de SAINT ETIENNE DU GRÈS s'est engagée dans une procédure de transfert d'office sans Indemnités de la propriété des voies privées ouvertes à la circulation publique du lotissement Pomeyrol et de la parcelle A 0230 au titre de l'article L 318-3 du Code de l'Urbanisme .
Afin de faire connaître au ayants droits les modalités de cette procédure et de rendre publique Les conditions de ce transfert le Maire de SAINT ETIENNE DU GRÈS a pris un arrêté pour organiser Une enquête publique .

Dans ce cadre les observations du public ont été recueillies sur un registre déposé en Mairie .

A2 FONDEMENT JURIDIQUE :

Ce projet est soumis à enquête publique

VU

* Le Code Général des Collectivités Territoriales

*Le Code Général des Propriétés des Personnes Publiques et notamment l'article L 5217-2

*Le Code de l'Urbanisme et notamment les articles L318-3 ,R318-7,R318-10 et R318-11

*Le Code des Relations entre le Public et l'Administration et notamment les articles :

R134-1, R134-5,R134-6,R134-10 à R134-13 , R134-15,R134-17,R134-22,R134-24 à R134-26

*Le Code de la Voirie Routière et notamment les articles L112-1,R141-4,R141-5,R141-7 à

R141-9

*L'arrêté du Maire de la Commune de SAINT ETIENNE DU GRÈS n° ADM-2023/065 du 10/10/2023

A3 TERRITOIRE CONCERNÉ :

Les équipements qui se trouvent implantés dans la zone du lotissement de Pomeyrol

Les parcelles cadastrales suivantes définissent cette zone :

Section AO n° : 1262-1263-1264-1265-1266-1267-1268-1269 et 2380

A4 COMPOSITION DU DOSSIER MIS A L'ENQUÊTE :

*Un registre destiné à recevoir les observations du public comportant 15 pages libres

*Un dossier relié comprenant : une note explicative

un état parcellaire

deux délibérations du conseil municipal

un arrêté du Maire

une photo aérienne du site

un extrait du plan cadastral de 6 pages

B DÉROULEMENT DE L'ENQUÊTE

B1 ORGANISATION DE L'ENQUÊTE :

Conformément à la législation en cours les propriétaires fonciers inscrits au fichier immobilier ainsi que les ayants droits ont reçu un courrier recommandé avec AR et ce 15 jours avant le début de l'enquête .

Un tableau récapitulatif des 37 courriers est joint en pièces annexe pour en connaître le suivi .

Compte tenu de la nature de l'enquête celle-ci s'est déroulée conformément à l'arrêté du Maire de la commune de SAINT ETIENNE DU GRÈS n° ADM -2023 /065 du lundi 30 octobre au vendredi 17 novembre 2023 soit une durée de 19 jours .

Une salle de la mairie été à disposition pour recevoir le public .

Pendant toute la durée de l'enquête le dossier était à la disposition du public et le personnel communal était à même de renseigner les personnes intéressées par le dossier.

B2 PUBLICITÉ DE L'ENQUÊTE :

Pendant tout la durée de l'enquête le panneau lumineux installé sur la place de la mairie et destiné à la communication a rappelé la tenue de l'enquête .

B3 AFFICHAGE :

L'avis d'enquête a été affiché en mairie comme l'atteste le certificat joint en annexe .

B4 MISE A DISPOSITION SUR INTERNET :

Pendant toute la durée de l'enquête le dossier était consultable sur le site de la commune de SAINT ETIENNE DU GRÉS

B5 MISE A DISPOSITION EN MAIRIE :

Le public qui s'est rendu en mairie a pu très facilement consulter le dossier et ce grâce à l'accueil d'un personnel aimable et compétant .

B6 PERMANENCES DU COMMISSAIRE ENQUÊTEUR :

Conformément à l'avis d'enquête le commissaire enquêteur a siégé en mairie de SAINT ETIENNE DU GRÉS :

Le lundi 30 octobre 2023 de 8h à 12h

Le mercredi 8 novembre 2023 de 13h30 à 17h

Le vendredi 17 novembre 2023 de 13h30 à 17h

B7 DÉPLACEMENT SUR LE SITE :

Afin de mieux appréhender la nature des lieux, son environnement et l'utilisation par le public de la libre circulation sur les voiries objet de l'enquête ,le commissaire enquêteur s'est rendu sur place et ce à différentes heures de la journée pour pouvoir juger de la circulation des véhicules .

B8 RÉUNIONS D'INFORMATIONS :

Plusieurs échanges ont eu lieu avec la mairie de SAINT ETIENNE DU GRÉS afin de mettre au point les modalités de l'enquête.

B9 RECENSEMENT DES OBSERVATIONS DES COURRIERS ET DES MAILS :

*Le registre papier : 4 personnes ont déposé des observations

*Mails : 2 mails ont été reçu en mairie

B10 ANALYSE DES OBSERVATIONS ET DES MAILS :

- Mme REY-JAGER parcelle 1238 souhaite un aménagement de la voirie en enrobé ainsi que la disparition d'un pin dont les racines endommagent les clôtures et les réseaux.
- Mr COING parcelle 1237 émet les mêmes remarques .
- Mme BUONO parcelle 1255 avait été informé par son vendeur que la voirie située devant sa parcelle appartenait à la commune et ne s'oppose donc aucunement à l'opération .

6

- Mme GIL 14 impasse des abricotiers renouvelle son accord pour une cession à la commune en espérant que cela permettra de résoudre les problèmes récurrents qui se produisent lors des intempéries et particulièrement en 2002 et 2003 .
- Mr MOIRAS 16 impasse des abricotiers évoque un problème d'aménagement en ce qui concerne le réseau pluvial ainsi que la création d'un boulodrome et d'une réglementation spécifique pour le stationnement . Il ne remet pas en cause la cession à la commune objet de la présente enquête .
- Mr KAREN attire l'attention de la commune sur les contraintes inhérentes à tous les chantiers de réhabilitation en zone habitée et pour lesquels aucune sorte d'indemnité est prévue. Quand à la gestion des arbres existants elle doit tenir compte des avantages et des Inconvénients ce qui est toujours très subjectif .

En résumé il semble que les craintes exprimées ne concernent nullement la cession des voiries à la commune car une majorité de propriétaire a déjà signé un acte de cession amiable devant Notaire comme le montre le tableau récapitulatif en pièces jointes .

Par contre il est évident qu'une très forte attente réside dans la réalisation de travaux d'aménagement dont la réalisation à l'origine semble pour le moins non conforme aux critères en vigueur en la matière .

Certes la commune de SAINT ETIENNE DU GRÈS est proche d'ARLES il n'en faudrait pas moins que les travaux de réhabilitation ne deviennent comme *l'ARLESIENNE de Bizet*.

C BORDEREAU DES PIÈCES ANNEXÉES

C1 ARRÊTÉ DU MAIRE DE SAINT ETIENNE DU GRÈS

C2 CERTIFICAT D’AFFICHAGE

C3 AVIS D’ENQUÊTE

C4 MAILS

C5 TABLEAU DE SYNTHÈSE DES COURRIERS ADRESSÉS AUX AYANTS DROITS

D CONCLUSIONS MOTIVÉES ET AVIS DU COMMISSAIRE ENQUÊTEUR

D1 CONCLUSIONS SUR LE DÉROULEMENT DE L'ENQUÊTE :

La publicité légale a été respectée comme l'atteste le certificat d'affichage joint en annexe.

Le dossier d'enquête a été mis à la disposition du public en Mairie de SAINT ETIENNE DU GRÈS du lundi 30 octobre au vendredi 17 novembre 2023 soit pour une durée de 19 jours .

Le dossier d'enquête était parfaitement lisible et expliquait clairement le but de l'opération .

A l'expiration du délai d'enquête soit le vendredi 17 novembre 2023 à 17h le dossier a été clos .

D2 CONCLUSIONS DU COMMISSAIRE ENQUÊTEUR :

Après l'examen et l'analyse du dossier d'enquête

En conclusion et tenant compte des éléments ci-dessus le COMMISSAIRE ENQUÊTEUR

Estime que l'enquête s'est déroulée dans les conditions conformes à l'arrêté

D3 AVIS DU COMMISSAIRE ENQUÊTEUR :

Je soussigné Jean-Marie BLANCHET géomètre expert dplg en retraite

EMET UN AVIS FAVORABLE

A l'enquête publique en vue du transfert d'office dans le domaine
Public des voies privées ouvertes à la circulation publique du
Lotissement de Pomeyrol et de la parcelle A 2380 .

Fait à Fontvieille le 4 décembre 2023


Jean-Marie BLANCHET
Commissaire Enquêteur
Tribunal Administratif

BORDEREAU DES PIÈCES ANNEXÉES

C1 ARRÊTÉ DU MAIRE DE SAINT ETIENNE DU GRÈS



République française - Département des Bouches du Rhône - Arrondissement d'Arles
Commune de Saint-Étienne du Grès

ARRÊTÉ DU MAIRE n° ADM-2023/065

OUVERTURE ENQUETE PUBLIQUE RELATIVE AU PROJET DE TRANSFERT D'OFFICE DE VOIES PRIVEES OUVERTES A LA CIRCULATION PUBLIQUE LOTISSEMENT POMEYROL – PARCELLE A 02380

Monsieur le Maire de la Commune de Saint-Étienne du Grès,

VU le Code Général des collectivités territoriales (CGCT) ;

VU le Code de l'urbanisme et notamment ses articles L318-3 et R318-10 ;

VU le Code des relations entre le public et l'administration et notamment son article R134-5 ;

VU le Code de la voirie routière et notamment ses articles R141-4 à R141-10 ;

VU les délibérations du Conseil municipal n° 2023-012 du 06 février 2023 et n° 2023-49 du 12 juin 2023 approuvant le recours à l'enquête publique et le dossier à soumettre à enquête publique pour le transfert des voies privées ouvertes à la circulation publique du lotissement Pomeyrol et de la parcelle A02380 mitoyenne ;

ARRÊTE

Article 1 : Il sera procédé sur la Commune de Saint-Etienne du Grès une enquête publique en vue du classement dans le domaine public communal des voies privées ouvertes à la circulation publique du lotissement Pomeyrol et de la parcelle A02380 du Lundi 30 octobre 2023 à 8h au Vendredi 17 novembre 2023 à 17h.

Article 2 : Monsieur Jean-Marie Blanchet est désigné en qualité de commissaire-enquêteur pour conduire la présente enquête publique. Il se tiendra à disposition du public en mairie de Saint Etienne du Grès aux jours suivants :

- Lundi 30 octobre 2023 de 8h à 12h
- Mercredi 08 novembre 2023 de 13h30 à 17h
- Vendredi 17 novembre 2023 de 13h30 à 17h

Article 3 : Le dossier relatif à l'enquête comprend :

- La nomenclature des voies et équipements annexes dont le transfert à la Commune est envisagé
- Une note indiquant les caractéristiques techniques de l'état d'entretien de chaque voie
- Un plan de situation
- Un état parcellaire

C2 CERTIFICAT D’AFFICHAGE



CERTIFICAT D’AFFICHAGE

Je soussigné, Monsieur Jean MANGION, Maire de la Commune de Saint-Etienne du Grès, certifie avoir procédé à l’affichage en mairie et publication sur le site internet de la Commune de l’arrêté n° 2023-065 relatif à l’ouverture d’une enquête publique sur le transfert d’office des voies privées ouvertes à la circulation publique Lotissement Pomeyrol – parcelle A02380 ainsi que de l’avis d’enquête publique correspondant du Samedi 14 octobre 2023 au Vendredi 17 novembre 2023.

Fait à Saint Etienne du Grès, le 17 novembre 2023.

Le Maire
Jean MANGION



C3 AVIS D'ENQUÊTE



AVIS D'ENQUÊTE PUBLIQUE

RELATIVE AU PROJET DE TRANSFERT D'OFFICE DE VOIES PRIVÉES OUVERTES A LA CIRCULATION PUBLIQUE

LOTISSEMENT POMEYROL – PARCELLE A 02380

Par arrêté n° 2023-045 en date du 10 octobre 2023, Monsieur le Maire a ordonné l'ouverture d'une enquête publique en vue du classement dans le domaine public communal des voies privées ouvertes à la circulation publique du lotissement Pomeyrol et de la parcelle A02380 validée par les délibérations du Conseil municipal n° 2023-012 du 06 février 2023 et n° 2023-49 du 12 juin 2023

DATES, LIEU ET COMMISAIRES ENQUÊTEUR

L'enquête publique se déroulera du lundi 30 octobre 2023 à 8h au vendredi 17 novembre 2023 à 17h en mairie de Saint-Étienne du Grès.

Monsieur Jean-Marie Blanchet est désigné en qualité de commissaire-enquêteur pour conduire la présente enquête publique. Il se tiendra à disposition du public en mairie de Saint-Étienne du Grès aux jours suivants :

- lundi 30 octobre 2023 de 8h à 12h
- mercredi 8 novembre 2023 de 13h30 à 17h
- vendredi 17 novembre 2023 de 13h30 à 17h

CONSULTATION DU DOSSIER D'ENQUETE PUBLIQUE

Le dossier relatif à l'enquête comprend :

- la nomenclature des voies et équipements annexes dont le transfert à la Commune est envisagé
 - une note indiquant les caractéristiques techniques de l'état d'entretien de chaque voie
 - un plan de situation
- un état parcellaire.

Le dossier d'enquête sera tenu à la disposition du public et pourra être consulté durant toute la durée de l'enquête :

- en version papier en mairie de Saint-Etienne du Grès, Place de la mairie, 13103 SAINT-ÉTIENNE DU GRÈS aux horaires d'ouverture à savoir les lundi, mardi, mercredi et vendredi de 8h à 12h et de 13h30 à 17h, hors jours fériés
- en ligne sur le site internet de la Commune à l'adresse suivante : <https://saintetiennedugres.com>

Chacun pourra consigner ses observations sur le registre d'enquête ou par correspondance adressée au commissaire enquêteur en mairie de Saint-Étienne du Grès Place de la mairie, 13103 SAINT-ÉTIENNE DU GRÈS ou par mail à l'adresse suivante : mairie@saintetiennedugres.com

C4 MAILS

p.seguy@saintetiennedugres.com

De: mairie@saintetiennedugres.com
Envoyé: vendredi 17 novembre 2023 11:43
À: 'urbanisme'; j.mangion@saintetiennedugres.com;
p.seguy@saintetiennedugres.com
Objet: TR: enquête publique

De : Karen Bernard <karenbernard2008@yahoo.fr>

Envoyé : jeudi 16 novembre 2023 20:00

À : mairie@saintetiennedugres.com

Objet : enquête publique

Monsieur le Commissaire enquêteur,

Nous sommes propriétaires d'une parcelle impasse des abricotiers à St Etienne du Grès et nous sommes très attachés à notre quartier ou la plupart des voisins se soutiennent.

Les parcelles de l'impasse sont en grande partie possédée par des personnes handicapés physique dont fait partie ma mère.

Il est indiqué par la commune qu'elle souhaite effectuer une réhabilitation du quartier.

Une partie de l'impasse est très étroite puisque nous ne pouvons pas nous croiser à deux voitures. Il y a une seule voie d'accès.

En cas de travaux lors d'une réhabilitation quels sont les moyens que pensent mettre en place la commune afin d'éviter que les personnes diminués se retrouvent prisonnières de chez elles et afin que les professionnels de santé puissent continuer à donner des soins. Ceux-ci en effet refusent de se garer loin des domiciles afin de ne pas perdre de temps.

Nous louons une partie de notre domicile. En cas de réhabilitation bloquant l'impasse ou apportant des nuisances nous risquons d'avoir un impact économique puisqu'aucun locataire n'acceptera d'habiter dans ses conditions. Une indemnité dans ce cas est-elle envisagée?

Comme de nombreux voisins nous sommes très attachés aux platanes centenaires se trouvant dans notre quartier et qu'ils apportent de l'ombre.

Nous souhaitons vivement que ceux-ci ne soient pas abattus lors d'une réhabilitation.

Je vous prie d'agréer, Monsieur, mes sentiments distingués;

Cordialement

Bernard Karen

p.seguy@saintetiennedugres.com

De: mairie@saintetiennedugres.com
Envoyé: mardi 14 novembre 2023 11:24
À: j.mangion@saintetiennedugres.com; p.seguy@saintetiennedugres.com;
'urbanisme'
Objet: TR: Enquête publique Lotissement POMEYROL

De : Christophe Moiras <christophe.moiras@gmail.com>
Envoyé : mardi 14 novembre 2023 10:46
À : mairie@saintetiennedugres.com
Objet : Enquête publique Lotissement POMEYROL

Bonjour,

J'habite au n°16 impasse des abricotiers, lors du dernier gros orage début novembre l'eau de l'impasse ne s'est pas évacuée et de ce fait inondée mon garage.

Le problème est sûrement dû au réseau d'eau pluviale et aux nombreuses feuilles de platane qui s'entassent sur le regard d'évacuation.

Est-il prévu une réfection complète du réseau d'eau pluviale en sachant que le quartier va considérablement se "bétonner" dans un proche avenir? Et la taille des platanes?

Serait-il possible d'aménager un boulo-drome sur la parcelle 1266 toujours dans l'impasse des abricotiers? Le boulo-drome déjà existant sur la parcelle 1265 est souvent occupé et cela permettrait à d'autres habitants du quartier de pratiquer leur passion.

Je m'inquiète sur le fait que les futurs habitants de l'écoquartier viennent se garer par manque de place dans l'impasse des abricotiers, qui est facilement accessible par le chemin piétons. Les places de parking de l'impasse seront-elles réservées aux habitants de l'impasse des abricotiers?

Veillez noter que mon adresse est 16 impasse des abricotiers 13103 Saint Etienne du Grès et non 23 chemin des lilas 13103 Mas Blanc des Alpilles !!!!

Cordialement,
Christophe MOIRAS
tél. 06 58 55 79 70

C5 TABLEAU DE SYNTHÈSE DES COURRIERS ADRESSÉS AUX AYANTS DROITS

Liste des courriers envoyés aux propriétaires du Lotissement des Sansonnets

LOT	Nom du propriétaire	Adresse	n° AR	date d'envoi	date de réception	acte signé
1	Lieven VAN ACKEN	29 avenue des Sansonnets - 13103 ST ETIENNE DU GRES	1A20354676126	19/10/2023	pli non retiré	oui
2	Sylvain LEYRE	27 avenue des Sansonnets - 13103 ST ETIENNE DU GRES	1A20354676133	19/10/2023	20/10/2023	oui
3	Noelle WANKO	25 avenue des Sansonnets - 13103 ST ETIENNE DU GRES	1A20354676102	19/10/2023	21/10/2023	oui
4	Florentin NICOLEAU et Maëlle MESSAOUDI	1 Chemin des Mas - 30300 JONQUIERES ST VINCENT	1A20354676119	19/10/2023	20/10/2023	acte signé avec ancien propriétaire
5	Bernard GUILLOUD	21 avenue des Sansonnets - 13103 ST ETIENNE DU GRES	1A19682979498	19/10/2023	20/10/2023	oui
6	Maurice DERDERIAN	19 avenue des Sansonnets - 13103 ST ETIENNE DU GRES	1A19682979481	19/10/2023	21/10/2023	oui
7	Alain RUBISTEIN	17 avenue des Sansonnets - 13103 ST ETIENNE DU GRES	1A19682979474	19/10/2023	21/10/2023	oui
8	Jean NICOLAS	15 avenue des Sansonnets - 13103 ST ETIENNE DU GRES	1A19682979467	19/10/2023	20/10/2023	oui
9	Gérard DALOT	13 avenue des Sansonnets - 13103 ST ETIENNE DU GRES	1A19682979450	19/10/2023	20/10/2023	oui
10	Georges PELISSIER	11 avenue des Sansonnets - 13103 ST ETIENNE DU GRES	1A19682979443	19/10/2023	20/10/2023	oui
11	Evelyne PERRIEUX	9 avenue des Sansonnets - 13103 ST ETIENNE DU GRES	1A19682979436	19/10/2023	20/10/2023	oui
12	Daniel COING	5 avenue des Sansonnets - 13103 ST ETIENNE DU GRES	1A19682979412	19/10/2023	20/10/2023	oui
13	Christiane JAGER REY	3 avenue des Sansonnets - 13103 ST ETIENNE DU GRES	1A19682979405	19/10/2023	pas de retour	oui
14	Heidi CHELLI	1 avenue des Sansonnets - 13103 ST ETIENNE DU GRES	1A19682979399	19/10/2023	20/10/2023	non
15	France ROSIER	7 avenue des Sansonnets - 13103 ST ETIENNE DU GRES	1A19682979429	19/10/2023	20/10/2023	oui
16	Bernard GAUBERT	2 avenue des Sansonnets - 13103 ST ETIENNE DU GRES	1A20457867704	19/10/2023	24/10/2023	non
17	Serge RENZONI	4 avenue des Sansonnets - 13103 ST ETIENNE DU GRES	1A20457867711	19/10/2023	20/10/2023	oui
18	Magali BRAVO	6 avenue des Sansonnets - 13103 ST ETIENNE DU GRES	1A19438546967	19/10/2023	20/10/2023	oui
19	Bernard BILHER	8 avenue des Sansonnets - 13103 ST ETIENNE DU GRES	1A19438546974	19/10/2023	pas de retour	non
20	Gilles DUBREU	10 avenue des Sansonnets - 13103 ST ETIENNE DU GRES	1A19438546981	19/10/2023	20/10/2023	oui
21	Jean-Pierre CEA	12 avenue des Sansonnets - 13103 ST ETIENNE DU GRES	1A19438546998	19/10/2023	04/11/2023	oui
22	BRUMLEBORG chez Geir HORN	2 impasse des abricotiers - 13103 ST ETIENNE DU GRES	1A19682979382	19/10/2023	20/10/2023	non
23	Hélène MOLINO	4 impasse des abricotiers - 13103 ST ETIENNE DU GRES	1A19682979375	19/10/2023	20/10/2023	non
24	Bernadette GIRARD	6 impasse des abricotiers - 13103 ST ETIENNE DU GRES	1A19682979368	19/10/2023	21/10/2023	non
25	Claire BARTHELEMY	8 impasse des abricotiers - 13103 ST ETIENNE DU GRES	1A19682979351	19/10/2023	20/10/2023	oui
26	Martine RIAUD	10 impasse des abricotiers - 13103 ST ETIENNE DU GRES	1A19682979344	19/10/2023	20/10/2023	non
27	Pascal FERRE	12 impasse des abricotiers - 13103 ST ETIENNE DU GRES	1A19682979337	19/10/2023	20/10/2023	oui
28	Angeline GIL	14 impasse des abricotiers - 13103 ST ETIENNE DU GRES	1A19682979320	19/10/2023	20/10/2023	oui
29	Christophe MOIRAS	23 Chemin des Lilas - 13103 ST ETIENNE DU GRES	1A19682979313	19/10/2023	04/11/2023	acte signé avec ancien propriétaire
30	Joelle BUONO	26 avenue des Sansonnets - 13103 ST ETIENNE DU GRES	1A20354676157	19/10/2023	24/10/2023	non
31	Sophie CLERMONT	24 avenue des Sansonnets - 13103 ST ETIENNE DU GRES	1A20354676140	19/10/2023	20/10/2023	oui
32	Jean-Paul SANNA	22 avenue des Sansonnets - 13103 ST ETIENNE DU GRES	1A20478292844	19/10/2023	20/10/2023	oui
33	Stéphane VALENTIN	20 avenue des Sansonnets - 13103 ST ETIENNE DU GRES	1A20478292837	19/10/2023	21/10/2023	oui
34	Frédéric TRUC	18 avenue des Sansonnets - 13103 ST ETIENNE DU GRES	1A20478292868	19/10/2023	20/10/2023	oui
35	Philippe MANFRINI	16 avenue des Sansonnets - 13103 ST ETIENNE DU GRES	1A20478292851	19/10/2023	24/10/2023	oui
36	Francis RICARD	14 avenue des Sansonnets - 13103 ST ETIENNE DU GRES	1A20167392022	19/10/2023	20/10/2023	oui

Liste des courriers envoyés aux propriétaires de la parcelle A2380

	Corinne MEUCCI	6 avenue du Stade - 13103 ST ETIENNE DU GRES	1A19682979306	19/10/2023	20/10/2023	non
--	----------------	--	---------------	------------	------------	-----